

BELGIAN BOWLING TOUR (BBT)

RÈGLEMENT SAISON 2025-2026



TABLE DES MATIÈRES

1. Organisation du BBT
2. Tournois participants
3. Catégories et moyennes
4. Classement
5. Masse de prix BBT et répartition
6. Finale BBT
7. Plaintes et litiges
8. Conditions de participation et no-shows
9. Déclaration de confidentialité

1. ORGANISATION DU BBT

1.1. Présentation

- Le Belgian Bowling Tour est une organisation regroupant plusieurs tournois indépendants et est sponsorisée par ces derniers.
- Le BBT possède son propre règlement et organise son propre classement.
- Le BBT est limité à un maximum de 6 tournois.

1.2. Comité organisateur

- Président: Bianchi Imerio
- Vice-Président: Honhon Renaud
- Secrétaire: Ruys Nathalie
- Trésorier: Van Houte Danny

1.3. Exigences pour les tournois affiliés

Dans un souci d'uniformité, chaque tournoi affilié au BBT doit obligatoirement :

- Reprendre les mêmes catégories que le BBT dans ses classements
- Calculer les bonus et handicap de la même façon que le BBT
- Se jouer sans finale ; le classement final est établi après les shifts
- Avoir une catégorie vétérans (pas de classement BBT pour cette catégorie)
- Appliquer les mêmes tarifs pour les Entry et Re-Entry (voir point 1.4)
- Avoir la même masse de prix que dans les autres tournois (voir point 5)

1.4. Tarifs d'inscription

- Première participation (entry) : 70 €
- Réinscription(s) (re-entry) : 55 €

1.5. Règles complémentaires

- Les tournois sont libres de créer des catégories supplémentaires, mais celles-ci n'interviennent pas dans le classement final du BBT.
- La masse de prix offerte par le BBT peut varier d'année en année et dépend du nombre de tournois participants.
- Au moins 3 tournois doivent avoir eu lieu pour garantir une finale.
- Le nombre de gagnants dans les tournois peut différer du nombre de gagnants du BBT.
- Les tournois peuvent se dérouler dans des centres de bowling possédant des free-fall ou string pinsetters.
- Les joueurs/joueuses ne peuvent être classé(e)s que dans une seule catégorie BBT.
- Dans les tournois, un(e) joueur/joueuse vétérans se classe à la fois dans la catégorie vétérans et dans la catégorie BBT correspondante.
- Tous les règlements de bowling de la F.I.Q.-WTBA et de la FSBB sont d'application pour ces tournois.

2. TOURNOIS PARTICIPANTS

Tournois participant à la saison 2025/2026 :

Nr .	Organisateur	Responsable tournoi	Centre de bowling	Ville	Dates
1	Bc les Alliés	Defontaines Francis	Bowling les Alliés	Mouscron	08/09 -> 14/09/2025
2	Bowlmaster	Casagrande Luciano	Bowlmaster	Molenbeek	22/09 -> 28/09/2025
3	Bc Alloo	Bianchi Imerio	Bowl Inn Latem	Sint-Martens-Latem	25/11 -> 30/11/2025
4	Bc Oilsjt	Beeckaert Terry	Bowling Tragel Sport	Aalst	26/01 -> 01/02/2026
5	Bc Ghent	Ruys Nathalie	Bowl Inn Latem	Sint-Martens-Latem	24/02 -> 01/03/2026
6	Anglo Holsbeek	Paulus Luc	Anglo Hoslbeek	Holsbeek	16/03 -> 22/03/2026

3. CATÉGORIES ET MOYENNES

3.1. Catégories

Categorie	Berekening	Details
Hommes 195 & +	Avec bonus	195 – 199 = 9 bonus 200 – 204 = 6 bonus 205 – 209 = 3 bonus 210 & + = 0 bonus
Hommes 194 & -	Avec handicap	(200 - AVG) * 70%. Maximum 45 handicap
Dames	Avec handicap	(200 - AVG) * 70%. Maximum 45 handicap

3.2. Calcul de la moyenne pour les joueurs sans moyenne officielle

Un joueur/joueuse sans moyenne officielle sera automatiquement placé(e) dans la catégorie handicap homme ou dame.

Sa moyenne sera calculée comme suit:

3.2.1. Pour le BBT:

La moyenne sera calculée sur 12 jeux:

- les 6 jeux (scratch) du 1er entry du 1er tournoi + les 6 jeux (scratch) du 1er entry du 2ème tournoi auquel il/elle a participé.
- Exemple:
 - 1er tournoi(1er entry): 185-194-165-156-168-145 = 1013
 - 2ème tournoi(1er entry): 174-200-175-160-150-169 = 1028
 - Total: 1013 + 1028 = 2041
 - AVG BBT: 2041/12 = 170
- Les joueurs/joueuses sans moyenne officielle qui n'ont pas participé à au moins deux tournois du BBT ne seront pas repris dans le classement général du BBT.

3.2.2. Pour les tournois:

Pour le 1er tournoi (1er participation) :

La moyenne est calculée sur les 6 jeux (scratch) du 1er entry et sera aussi utilisée pour d'éventuels re-entry dans ce même tournoi.

À partir du 2ème tournoi (2eme participation):

La moyenne utilisée sera celle du BBT (calcul défini ci-dessus).

3.3. Calcul de la moyenne pour les joueurs avec moyenne officielle

3.3.1. Joueurs/Joueuses Belges:

- Sont considérés comme joueurs/joueuses belges toutes les personnes domiciliées en Belgique et possédant une licence L émise par la Fédération Belge de Bowling.
- Seule la licence L Belge émise pour la saison en cours est prise en compte, même si le joueur participe à des compétitions à l'étranger.
- Il n'y a pas de minimum de jeux requis.
- Cette règle est d'application dans tous les tournois du BBT.

3.3.2. Joueurs étrangers:

- Tous les joueurs/joueuses domicilié(e)s hors de la Belgique sont considérés comme étrangers, même s'ils possèdent une licence belge.
- Si un joueur possède plusieurs licences, seule celle avec la moyenne la plus élevée sera prise en compte.
- Sinon, seule la licence du pays où ils jouent sera considérée, sans minimum de jeux requis.

Pour les joueurs étrangers dont la moyenne varie au cours de la saison:

A) Joueurs ayant participé au BBT pendant la saison 2024/2025 ou 2023/2024:

- Leur moyenne pour la saison 2025/2026 sera la moyenne entre:
 - Leur moyenne BBT de la saison 2024/2025 s'ils ont participé au BBT pendant cette saison **ou** leur moyenne BBT de la saison 2023/2024 s'ils n'ont pas participé au BBT pendant la saison 2024/2025
 - Leur moyenne officielle au 1er septembre 2025

- Si le joueur est également affilié à une fédération étrangère avec des moyennes fixes, et que cette moyenne fixe est supérieure à la moyenne calculée ci-dessus, c'est la moyenne la plus élevée qui sera prise en compte

B) Joueurs n'ayant pas participé au BBT pendant la saison 2024/2025 ou 2023/2024:

- Seule leur moyenne officielle au 1er septembre 2025 sera prise en compte.
- Si le joueur est également affilié à une fédération étrangère avec des moyennes fixes, et que cette moyenne fixe est supérieure à la moyenne calculée ci-dessus, c'est la moyenne la plus élevée qui sera prise en compte.

Cette moyenne sera applicable pour tous les tournois du BBT qui suivent leur première participation et qui sont prévus pendant la saison en cours.

4. CLASSEMENT

4.1. Points de classement

- Pour le classement BBT, seul le 1er entry de chaque tournoi est pris en compte.
- Les points de classement par tournoi correspondent au total des quilles (6 jeux) plus bonus ou handicap selon la catégorie.

4.2. Classement général provisoire

- Les points du classement général (avant finale) sont la somme des résultats réalisés dans les différents tournois auxquels le joueur/la joueuse a participé, moins les points du moins bon tournoi si le joueur a participé à tous les tournois organisés.
- Cette règle s'applique même si tous les tournois prévus n'ont pas eu lieu, sauf si un seul tournoi a été organisé.
- Une finale ne sera organisée que si au moins trois tournois ont eu lieu durant la saison.

4.2.1. En cas d'ex aequo:

1. La priorité est accordée au joueur ayant participé au plus grand nombre de tournois BBT de la saison en cours.
2. La plus petite différence entre le meilleur et le moins bon résultat pris en compte pour le classement général provisoire.

3. La moyenne individuelle la plus élevée, déterminée conformément aux règles en vigueur :

- Pour les joueurs belges : selon leur moyenne officielle ou, à défaut, leur moyenne BBT calculée selon l'article 3.2.1 du règlement.
- Pour les joueurs étrangers : conformément aux dispositions de l'article 3.3.2.

4.2.2. **Exemple** (basé sur 6 tournois)):

- Tournois : resultats → total quilles + bonus/handicap:
1250 - 1350 - 1175 – 1355 – 1475 – 1485
- ~~1175~~ (moins bon résultat, non comptabilisé)
- Total points classement général provisoire: 6915 (1250 + 1350 + 1355 + 1475 + 1485)

4.3. Classement final

Joueurs et joueuses qualifiés pour la grande finale:

Catégorie homme 195 & +	Catégorie homme 194 & -	Catégorie dame
8 premiers du classement général	8 premiers du classement général	6 premières du classement général

4.3.1. Regels voor de finale:

- Le classement final du BBT sera établi à la suite d'une FINALE TYPE ROUND ROBIN.
- Si un ou plusieurs qualifiés ne peuvent pas participer, ils seront remplacés par les joueurs suivants au classement.
- Les joueurs absents seront classés à la place des joueurs qui les remplacent dans la finale.
- Les joueurs absents n'auront droit à un prix que s'il y a une masse de prix supplémentaire et s'ils sont classés aux places donnant droit à un prix.
- La moyenne des joueurs pour la finale est calculée sur la base de leurs résultats (1er entry uniquement) obtenus pendant les différents tournois auxquels ils ont participé (on tient compte de TOUS les tournois).

5. MASSE DE PRIX BBT ET RÉPARTITION

5.1 Constitution de la masse de prix

- Chaque club participant au BBT verse à l'organisation 12 € pour chaque 1er entry joué.
- Le montant total maximum de cette cotisation par club est fixé à 1800 € (150 joueurs).
- La masse de prix totale équivaut à 93% du montant des cotisations versées pendant la saison.
- 7% du montant des cotisations reste dans la caisse du BBT pour couvrir les frais annuels

5.2. Masse de prix garantie pour les finalistes

- La masse de prix est GARANTIE et dépend du nombre de tournois organisés:
 - 6 tournois: 9000 €
 - 5 tournois: 7500 €
 - 4 tournois: 6000 €
 - 3 tournois: 4500 €

5.2.1. Tableau des prix garantis selon le nombre de tournois effectivement organisés.

6 tournois (9000 €)				5 tournois (7500 €):			
Place	Cat. 195 & +	Cat. 194 & -	Dames	Place	Cat. 195 & +	Cat. 194 & -	Dames
1	1000 €	1000 €	1000 €	1	830 €	830 €	830 €
2	750 €	750 €	600 €	2	620 €	620 €	500 €
3	500 €	500 €	300 €	3	420 €	420 €	250 €
4	325 €	325 €	150 €	4	270 €	270 €	120 €
5	200 €	200 €	100 €	5	165 €	165 €	100 €
6	200 €	200 €	100 €	6	165 €	165 €	100 €
7	200 €	200 €	-	7	165 €	165 €	-
8	200 €	200 €	-	8	165 €	165 €	-
Total	3375 €	3375 €	2250 €	Total	2800 €	2800 €	1900 €

4 tournois (6000 €)				3 tournois (4620 €)			
Place	Cat. 195 & +	Cat. 194 & -	Dames	Place	Cat. 195 & +	Cat. 194 & -	Dames
1	660 €	660 €	660 €	1	500 €	500 €	500 €
2	500 €	500 €	400 €	2	350 €	350 €	300 €
3	330 €	330 €	200 €	3	250 €	250 €	140 €
4	220 €	220 €	100 €	4	200 €	200 €	70 €
5	135 €	135 €	70 €	5	100 €	100 €	70 €
6	135 €	135 €	70 €	6	100 €	100 €	70 €
7	135 €	135 €	-	7	100 €	100 €	-
8	135 €	135 €	-	8	100 €	100 €	-
Total	2250 €	2250 €	1500 €	Total	1700 €	1700 €	1150 €

- Si moins de 3 tournois ont lieu durant la saison, aucune masse de prix ne sera garantie.
 - La dotation dépendra alors exclusivement des frais versés par les tournois organisés (93% du total).
 - L'organisation se réserve le droit de décider de la répartition de cette masse de prix.

5.3. Masse de prix pour les joueurs non finalistes

- Des prix supplémentaires seront octroyés aux joueurs non finalistes selon la formule:
 - Prix supplémentaires = Masse de prix totale - Masse de prix garantie pour les finalistes
- Répartition des prix supplémentaires:
 - 100 € par gagnant pour les catégories hommes 195 & + et 194 & -
 - 80 € par gagnant pour la catégorie dame
- Cette masse sera distribuée uniquement si elle est d'au moins 100 €
- La répartition se fera en fonction du pourcentage de participation par catégorie
- Certaines catégories pourraient ne pas recevoir de prix supplémentaire
- Exemple (basé sur 6 tournois):
 - Masse de prix totale : 10044 € ((1800 € par tournoi x 6 tournois) x 93%)
 - Masse de prix supplémentaire : 1044 € (10044 € - 9000 €)

- Ces 1044 € seront redistribués selon le pourcentage de participation par catégorie

5.4. Paiement des prix

- Pour les finalistes participant à la finale round robin:
 - Paiement en espèces à l'issue de la finale lors de la remise des prix
- Pour les joueurs pouvant recevoir un prix additionnel:
 - Ils doivent fournir leur numéro de compte bancaire par email avant le 17/05/2026 au trésorier BBT : vhdanny@telenet.be

6. FINALE BBT - SAISON 2025-2026

Où : Euro Bowling – Deurne

Quand : Dimanche 17 Mei 2026 - 10 Heures

La moyenne des joueurs pour la finale est calculée sur la base de leurs résultats (1er entry uniquement) obtenus pendant les différents tournois auxquels ils ont participé.

7. PLAINTES ET LITIGES

7.1. Procédure de plainte

- Toutes les plaintes relatives au classement du BBT doivent être introduites dans les 14 jours suivant la publication des résultats sur Facebook
- Les plaintes doivent être adressées par email à : imerio.bianchi@proximus.be

7.2. Comité des litiges

- Toutes les plaintes ou litiges non prévus par le règlement seront traités par le comité des litiges du BBT représenté par:
 - Vanderhaeghen Gino
 - Ruys Nathalie
 - Defontaines Francis

8. CONDITIONS DE PARTICIPATION ET NO-SHOWS

Les tournois du BBT ont décidé d'un commun accord que:

- Les frais de participation ne seront en aucun cas remboursés
- En cas de forfait ou d'absence sans raison valable, les frais d'inscription restent dus
- Les joueurs en défaut de paiement seront exclus de tous les tournois membres du BBT pour une période illimitée, jusqu'à règlement des montants dus
- Tout litige concernant les frais de participation doit être réglé avec l'organisation du tournoi concerné
- Seul l'organisateur du tournoi peut décider si un litige est classé ou non
- Le tournoi confronté à un problème s'engage à informer l'organisation du BBT sur l'évolution de celui-ci

9. DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ

En participant au BBT, vous consentez à l'utilisation de vos données personnelles telle que mentionnée dans la déclaration de confidentialité.

Celle-ci sera publiée sur l'emplacement réservé à chaque tournoi du BBT dans l'application Bowl4U en même temps que les règlements du BBT, les règlements du tournoi et la masse de prix.